

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR Nogent-sur-Marne, le 24 février 2023

- 1- Approbation du procès-verbal du comité directeur du 10 décembre 2022
- 2- Finances
 - Arrêté des comptes 2022
 - Projet de budget 2023
- 3- Assemblée Générale 2023
 - Ordre du jour
 - Tarifs 2024
- 4- Assemblée Générale Extraordinaire 2023
- 5- Point DTN/DG
- 6- Haut-niveau/Haute-performance – Règle de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France d'Aviron de mer (Beach Rowing et Endurance)
- 7- Coupe de France 2023
- 8- Désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2023
- 9- Calendrier national 2024
- 10- Date de l'Assemblée Générale 2024
- 11- Honorariat des arbitres 2022
- 12- Attribution de la Grande Médaille d'Or de la FFA 2022
- 13- Attribution des labels 2023 Ecole Française d'Aviron
- 14- Commissions : informations et propositions
- 15- Autres dossiers en cours
- 16- Affiliations
- 17- Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Adjointe
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral (en visio)
Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral (en visio)
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Guylaine MARCHAND	Membre du bureau fédéral
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Hugo BEUREY	Membre du comité directeur (en visio AM)
Brigitte BLAISE	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur (en visio)
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
Emma LUNATTI	Membre du comité directeur (AM uniquement)
Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur (visio)
Erika SAUZEAU	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur (visio)

Total : 14 présents au siège et 6 en visioconférence

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National
	Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
	Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction
	Isabelle DUBUC	

Excusés :	Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
	Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
	Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
	Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
	Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
	Francis PELEGRI	Membre du comité directeur
	Soizick PEROT	Membre du comité directeur
	Régis BOREL	Président de la Commission des arbitres
	Sébastien ROURE	Président de la Commission Indoor

Le Président ouvre la séance à 9h00 et salue la présence de la société KPMG, E. Boulois.

S. Gautier-Guyon note que des membres du comité sont en visioconférence sans que cette possibilité soit notifiée dans la convocation. Il serait intéressant à terme de préciser dans la convocation si la réunion est exclusivement en présentiel, en distanciel ou en mixité qui est compliqué à gérer.

V. Busser précise que cette possibilité a été proposée sur demande de membres du comité. Il mentionne que pour avoir le quorum et un maximum de présents, il était nécessaire de répondre favorablement à ces demandes.

La volonté est de maintenir les réunions en présentiel.

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 10 décembre 2022

V. Busser soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 10 décembre 2022.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 10 DÉCEMBRE 2022 EST APPROUVÉ A 12 POUR ET 1 ABSTENTION (13 votants/16 présents).

2. Finances (annexes 1 et 2)

• Arrêté des comptes 2022

F. Banton remercie la société KPMG, la DTN et I. Dubuc pour le travail effectué.

L'exercice 2022 se solde par un résultat négatif de 154 537 euros et un résultat fiscal négatif de 304 438 euros.

La trésorerie disponible au 31/12/2022 était de 2 664 134 euros dont 2 481 670 euros placés sur livrets (voir détails en annexe) ce qui représenté 156 jours de fonctionnement.

A noter le contexte exceptionnel de cette position de trésorerie dû à l'impact des 500 000 euros du sinistre de Vichy perçus fin décembre 2022 et non encore redistribués aux structures.

Hors sinistre "Vichy", la trésorerie représenterait 127 jours de fonctionnement.

Au niveau des charges :

• **Fonctionnement fédéral** : bilan au 31 décembre 2022 : 756 727 euros

• **Structuration et projets de développement** : un réalisé à 2 578 131 euros.

L'augmentation significative de 500 000 euros par rapport au budget défini est générée par l'indemnisation exceptionnelle versée dans le cadre du sinistre subi par les clubs à Vichy en 2022.

A noter que l'aide aux TSR, qui est ventilée sur diverses actions, a été de 158 580 euros contre 119 000 euros précédemment.

• Pôle Haute Performance

Cette ligne est maîtrisée. L'anticipation, des réservations d'hébergements et de transports par les services de la FFA, a permis de ne pas impacter le budget qui aurait pu l'être fortement suite à la guerre en Ukraine. Le trésorier remercie Carinne Birabent et Samuel Barathay pour la pertinence de leur travail

Le budget est en légère baisse avec un réalisé de 4 220 189 euros contre 4 908 861 euros annoncés au budget.

• Pôle Haute Performance - Médical

Cette ligne est stabilisée avec un budget ajusté de 318 776 euros.

L'absence de médecins sur bon nombre de stages des équipes de France contribue à un écart de 27 929 euros (308 776 euros budgété contre un réalisé de 280 847 euros).

• **Promotion des métiers du sport - Formation**

Une reprise significative des formations suite au COVID avec une réalisation à hauteur de 249 743 euros.

Le total des charges analytiques s'élève à 8 085 637 euros soit un budget historique pour la FFA.

Au niveau des produits :

• **Fonctionnement fédéral :**

- Licences et affiliation : augmentation de 11% du budget pour un montant de 1 729 336 euros.
L'impact de l'augmentation des tarifs des licences de la précédente AG se fera sur 2023.
- A noter une reprise de provision sur la taxe de transports Ile-de-France pour 80 948 euros suite à la mise en place de la valorisation du bénévolat.

• **Structuration FFA et projets de développement :**

- Subventions ANS – Contrat de développement : les montants des subventions sont stables : 422 000 euros dont 30 000 euros pour la formation des métiers du sport. Pour rappel, ce montant est fixé sur l'olympiade avec l'ANS et toute éventuelle suppression d'actions entrainerait la perte de subventions liées à ces actions.

• **Pôle Haute Performance :**

Subvention contrat de performance initial : un total de 2 635 000 euros dont 215 000 euros pour le financement du pôle médical.

Au total de l'année, suite à la négociation du DTN et l'obtention de divers avenants le pôle haute performance a été financé par l'ANS à hauteur de 3 032 000 euros hors matériel et aide personnel des SHN

• **Partenariats :**

Reconduction des partenariats :

- CNR à hauteur de 100 000 euros pour les clubs de la Vallée du Rhône et 260 000 euros pour la FFA
- MAIF à hauteur de 208 333 euros

De plus, dans un contexte socio-économique contraint, la FFA a réussi à signer de nouveaux partenariats pour un montant de 35 000 euros. Les objectifs 2022 sur la recherche de partenaire ne sont malheureusement pas atteints.

S. Vieilledent complète les propos de F. Banton. Le déficit de l'exercice est quasiment égal au montant de recherche de partenariat prévu dans le budget prévisionnel 2022. Cette situation met en avant deux constats : Premièrement notre maîtrise de la définition et du pilotage budgétaire, deuxièmement, la difficulté extrême de signer de nouveau sponsor dans le contexte actuel.

De ce fait, il ne faut pas minimiser les reconductions des partenariats historiques avec notamment la MAIF renégocié pour 2 ans. Et l'obtention de nouveaux mécènes.

De plus, notre stratégie marketing et nos actions sur 2022 nous auront permis d'approcher de nouveaux partenaires avec une perspective de déploiement pour 2023 et 2024

Le total des produits s'élève à 7 931 100 euros soit un déficit de 154 537 euros.

Un plan de relance avait été voté en 2021. Il restait un solde pour 2022 de 70 340 euros. L'AG devra reprendre ce solde 2022 ce qui abaissera le déficit à -84 197 euros.

Concernant le compte de résultat :

Au niveau des produits :

- les licences et affiliations : 1 717 386 euros
 - les subventions d'exploitation : 4 189 859 euros soit une hausse de près de 20% par rapport à 2021.
- Soit un total des produits d'exploitation de 7 967 971 euros.

Au niveau des charges :

- Autres achats et charges externes : une augmentation liée aux charges de fonctionnement des équipes de France : 4 162 406 euros pour 2022 contre 3 447 381 euros en 2021.
 - Aides financières : la somme de 1 290 043 euros correspond à l'ensemble des montants redistribués soit aux ligues, soit aux clubs dans le cadre du sinistre de Vichy.
- Soit un écart de 500 000 euros par rapport à 2021.

L'ensemble de ces charges d'exploitation s'élève à 8 219 226 euros.

Le résultat d'exploitation présente un solde déficitaire de -251 255 euros. Cela met en évidence une faiblesse financière pour le fonctionnement. Il est nécessaire d'être vigilant dans la gestion pour 2023.

Le résultat financier est de 2 332 euros.

Le résultat courant est déficitaire à hauteur de -248 922 euros.

Le résultat d'exercice est à -154 537 euros.

Concernant la valorisation :

- du bénévolat, 20 169 heures de bénévolat, valorisées à un taux unitaire de 30 euros correspondant au coût moyen d'un éducateur sportif (salaire de référence 2 500 euros brut par mois) soit au total 602 070 euros.
- de la mise à disposition des 39 cadres techniques par l'État sur une même base de 30 euros de l'heure soit la somme de 1 880 190 euros.
- de la mise à disposition gratuite des installations : c'est une estimation des coûts potentiels que nous aurions dû honorer pour la location de diverses salles de réunions, bassins de compétitions... pour un montant de 147 500 euros.

Ces valorisations représentent 2 629 760 euros soit 25% du budget de la FFA.

Des dépenses ont été évitées par divers partenariats : prêt de bateaux par Filippi, prestations à moindre coût par Mag Aviron.

Une convention est en cours d'élaboration avec Filippi.

F. Banton reprend les éléments marquants de ce budget 2022 soit :

- après 2 exercices marqués par la crise sanitaire, il est à noter un rebond du nombre de licenciés soit une croissance de 11% par rapport à 2021, ce qui nous fait retrouver notre niveau d'avant crise.
- le niveau des subventions est historiquement haut, soit une augmentation de 929 000 euros dont les 500 000 euros de "Vichy".
- Le budget réalisé atteint la barre des 8 millions d'euros sur 2022 ce qui constitue un record historique pour notre fédération.
- Le début des travaux de rénovation, mise aux normes du siège ont un léger impact sur la trésorerie 2022 avec l'engagement de 75 000 euros sur des études de faisabilité et dépôt de dossier du permis de construire fin 2022.

C. Vandenberghe souligne le travail de la fédération, dans le cadre du sinistre de Vichy, auprès de l'ANS.

S. Vieilledent précise que l'aide accordée par l'ANS à hauteur de 500 000 euros pour "Vichy" a un impact sur l'ensemble des subventions sollicitées par la FFA.

Il informe que l'avenant pour la performance, négocié initialement à 300 000 euros pour le groupe olympique et paralympique, a été réduit de manière rétroactive à 250 000 euros suite à l'octroi de cette subvention pour Vichy.

Au global, de part ses résultats, ses actions, sa physionomie et le bon relationnel politique et technique, la FFAviron est l'une des fédérations les mieux soutenues par l'ANS en 2022.

Les élus et le DTN remercient G. Purier pour le travail effectué concernant le dossier "Vichy".

F. Banton donne la parole à E. Boulois, commissaire aux comptes, de la société KPMG.

E. Boulois remercie F. Banton et le service comptabilité pour leur collaboration et la qualité du travail effectué.

Les comptes sont en phase avec le référentiel comptable.

Une vérification des procédures a été effectuée : mécanismes de reprises des financements, notes de frais, etc.

Le budget de 8 millions d'euros est le plus important présenté par la FFA.

Il souligne la clarté des comptes présentés et n'a aucune remarque à formuler. Les recommandations précédemment évoquées ont été appliquées.

La société KPMG certifiera ces comptes sans réserve lors de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

Il indique que la fédération a l'obligation de les faire paraître et souligne que les faits marquants des douze derniers mois sont correctement traduits dans les comptes de la fédération.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE UNANIMEMENT L'ARRETÉ DES COMPTES 2022 (16 votants/16 présents).

Ils seront ainsi soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la fédération.

F. Banton demande au comité directeur de proposer à l'assemblée générale d'affecter le résultat au compte de réserves.

LE COMITE DIRECTEUR DÉCIDE À L'UNANIMITÉ (16 votants/16 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AFECTER LE RÉSULTAT 2022 AU COMPTE DE RÉSERVES.

Puis, F. Banton rappelle que les élus fédéraux qui ont conclu une convention avec la fédération doivent en avertir cette dernière. Notre commissaire aux comptes doit établir un rapport spécifique les décrivant.

Aucune convention n'est à signaler.

• Projet de budget 2023

F. Banton présente le budget.

Concernant le haut-niveau, une augmentation de 20% est proposée dans un contexte économique difficile et en vue de la préparation des JOP 2024.

S. Vieilledent précise que les lieux de compétitions 2023 sont couteux avec des tarifications en hausse.

Pour l'olympiade 2024, la FFA a choisi de se faire accompagner par J. Grobler pour une montée en puissance et l'accompagnement des sportifs. Des embarcations se rajoutent avec un niveau d'accompagnement quotidien matériel et humain en sus.

Paris 2024 : dans un souci d'optimisation de la performance, l'équipe ne sera pas logée au Village Olympique (75mn de trajet) et sera hébergée dans un hôtel à 12mn de Vaires.

2023 sera une année de test sur cet hébergement engendrant un coût de 60 000 euros.

S. Vieilledent travaille avec l'ANS pour un accompagnement en dehors du contrat de performance.

C.Vandenberghe précise que les déplacements des élus sur les manifestations internationales et nationales 2023 ont été revus à la baisse pour compenser les augmentations de certaines actions.

Présentation du budget 2023 :

Au niveau des charges :

- **Fonctionnement fédéral** : pas de commentaire particulier. Un budget estimé à 779 250 euros.

- **Structuration FFA et projets de développement** : Reconduction du budget légèrement à la hausse avec 2 314 888 euros.

La majorité des lignes étant subventionnées par l'ANS, il n'est pas envisageable de proposer un budget à la baisse sur ce poste.

La ligne "Aides aux ligues – TSR" est présentée à hauteur de 225 000 euros soit une augmentation à laquelle la fédération ne peut se soustraire de par ses engagements et sa volonté de soutenir les territoires

Concernant les "Championnats Nationaux et Coupes", le budget passe à 514 888 euros contre 475 613 euros voté en 2022. A terme, une réflexion devra être menée sur nos organisations nationales et sur le coût des engagements afin de réduire cette ligne à charge pour la fédération.

F. Banton attire l'attention du comité sur le fait que l'augmentation globale des coûts et l'inflation 2023 ne permettra pas, pour l'instant, d'envisager le financement total par la FFA de la Coupe de France en 2023.

- **Pôle Haute Performance** :

Les effectifs des collectifs ont été ajustés principalement pour la Coupe de la Jeunesse (collectif de 36 sportifs) afin d'éviter un accroissement de 20 à 30% des charges.

- **Pôle Haute Performance – Médical**

Pas de remarque particulière exceptée la mise en place d'un nouveau système d'indemnisation afin de pouvoir développer de nouveau les disponibilités des médecins et kinés.

- **Promotion des métiers du sport - Formation**

A noter un écart mineur par rapport au réalisé 2022.

Soit un total des charges à hauteur de 8 274 749 euros.

Au niveau des produits :

- **Fonctionnement fédéral** :

Le budget 2023 est présenté avec une augmentation des licences de 3,6% soit 2 059 159 euros affichant ainsi une volonté forte de la fédération de développement.

- **Structuration et projets de développement** :

A noter une légère hausse de l'accompagnement de l'ANS sur le contrat de développement qui passe de 392 000 euros à 409 600 euros pour 2023.

• Pôle haute performance

L'ANS reconduit pour 2023 le contrat de performance initial à hauteur de 2022 à savoir 2 650 000 euros

Une négociation d'avenant est en cours à hauteur de 600 000 euros.

• Promotion des métiers du sport – Formation

RAS

• Partenariats

Reconduction des partenariats identiques à 2022

Recherche de partenaires : 260 000 euros budgétés permettant d'équilibrer le budget

F. Banton précise que le budget est tendu avec des contraintes qu'il sera impératif de respecter.

S. Gautier-Guyon : nos textes réglementaires ne sont-ils pas trop restrictifs pour l'apport de nouveaux partenaires ?

S. Vieilledent précise qu'au national nous sommes libres et dans le bon cadre. Sur la scène internationale la FFA est par contre soumise aux règles World Rowing.

Le pôle marketing travaille sur de nouveau montage en lien avec ces différentes règles afin d'optimiser nos chances.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE À L'UNANIMITÉ (17 voix/ 17 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE PROJET DE BUDGET 2023 TEL QUE PRÉSENTÉ.

• Remboursement des frais de mission (annexe 3)

F. Banton présente la grille de remboursement des frais de mission actualisée sur les points suivants :

Les changements notables sont :

-Les remboursements au frais réels concernant les déplacements en transport en commun des cadres. Le taux de remboursement reste inchangé

- Les honoraires médecins et kinés : 205 euros au lieu de 185 euros/jour

- Les médecins en astreinte : 85 euros/jour

S. Vieilledent intervient en précisant, de plus, que les frais de remboursement d'hébergement ont évolué positivement passant de 70 euros + petit déjeuner à 85 euros + petit-déjeuner.

Le passage aux frais réels pour les cadres est justifié par un souci d'équité entre les missions et de respect des normes URSSAF. Cela doit aussi nous pousser vers une meilleure optimisation de nos charges liées au transport et notamment à travers des réservations plus précoces et l'utilisation de tarif préférentiel.

Néanmoins, les frais engagés par les cadres dans l'exercice de leur fonction ne doivent jamais les impacter financièrement à titre personnel. De ce fait, le DTN demande une attention et un accompagnement particuliers du service comptabilité sur ce sujet durant les premiers mois de cette évolution afin de garantir le bon équilibre entre frais engagés et remboursement

Concernant le médical, il y a une véritable pénurie du corps médical pour l'encadrement des stages. De ce fait il est important de rester attractif sur les vacations par rapport aux autres fédérations.

S. Guerinot demande s'il y a une possibilité d'abandon du chiffre d'affaires pour les kinés et les médecins.

F. Banton précise qu'une réponse sera apportée après étude ainsi que le mécénat de compétences.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ LA GRILLE DE MODALITÉS DE REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE MISSIONS (18 voix/ 18 présents)

• **Défiscalisation trajets des élus**

Dans le cadre des frais engagés par les bénévoles que sont les arbitres lors de leurs déplacements sur les compétitions nationales, la commission des arbitres propose que ceux-ci abandonnent le remboursement de leurs frais. De ce fait, ils pourront bénéficier de la réduction d'impôts en faveur des dons, cet abandon de créance s'assimilant à un don.

La FFA est favorable à cette proposition et établira un reçu pour don. Les justificatifs devront être gardés durant 3 ans par le demandeur.

• **Campagne PSF 2023 (annexe 4)**

F. Banton présente la nouvelle campagne PSF, sans changement particulier.

A noter :

- en 2023, l'accompagnement financier de l'ANS à la FFA, dans le cadre des Projets Sportifs Fédéraux s'élève à 1 198 100 € (1 153 150 € attribués en 2022, hors enveloppe spécifique de 50 500 € sur reliquat de l'opération Pass'Sport), soit - 5,50 % par rapport à 2022.
- composition de la commission nationale avec l'introduction d'un représentant de l'Agence Nationale du Sport

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (18 voix/ 18 présents) LA COMPOSITION DE LA COMMISSION NATIONALE COMME SUIT :

- François BANTON, trésorier fédéral FFA, président de la commission
- Hubert BRAUD, représentant des ligues
- Audrey DALL'ACQUA, membre du Bureau fédéral, représentante des clubs
- Philippe DEKEYSER, président du Comité d'éthique et de déontologie de la FFA,
- Sébastien LENTE, représentant des comités départementaux
- Sébastien VIEILLEDENT, Directeur technique national
- Gilles PURIER, Adjoint au Directeur technique national
- Un représentant de l'Agence Nationale du Sport

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ LA CAMPAGNE PSF 2023 TELLE QUE PRESENTÉE (18 voix/ 18 présents).

3. Assemblée générale 2023

• **Ordre du jour (annexe 5)**

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MARS 2023 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (18 voix/18 présents).

P. Trichet et S. Gautier-Guyon reviennent sur le lieu de l'AG de mars 2023 qui est trop excentré. Ils souhaitent qu'à l'avenir l'assemblée générale se déroule dans un lieu plus central.

V. Busser précise que le lieu 2023 a été entériné par le comité directeur et que l'organisation de l'AG fédérale ne suscite pas l'intérêt des structures.

Avec l'évolution de la loi du sport, cette problématique ne se posera peut être plus, les assemblées générales pourraient éventuellement se tenir à distance.

V. Busser remercie l'Aviron Club du Lac Bleu pour sa candidature et son implication à l'organisation de mars 2023.

• Tarifs 2024 (annexe 6)

F. Banton commente le projet de tarifs 2024 avec une augmentation de 6% pour les affiliations.

Ces tarifs seront soumis au vote de l'assemblée générale du 25 mars 2023.

Le Trésorier souligne que les clubs devront dans un futur proche ajuster leur modèle économique.

S. Gautier-Guyon demande s'il pourrait être envisagé de réduire la part aux ligues et "peut être ainsi" augmenter celle des comités départementaux.

S. Guerinot indique que les ligues et comités départementaux sont plus à même d'aller chercher des financements et que cette rétrocession pourrait être laissée à la FFA.

V. Busser précise que les clubs doivent augmenter leur cotisation pour fonctionner.

F. Banton indique que c'est aux structures d'augmenter leur cotisation pour palier leurs éventuelles difficultés financières.

Les clubs, comités départementaux et ligues doivent évoluer avec le contexte actuel et proposer un nouveau modèle économique. Désormais, il faut intégrer le fait que les licenciés sont des clients potentiels.

C. Vandenberghe précise que les clubs doivent adhérer à l'idée de changement et proposer un parcours client/adhérent.

P. Trichet rappelle que les structures sont très hétérogènes avec des fonctionnements, des publics différents et des aides différentes d'une région à l'autre.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE DE PROPOSER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LES TARIFS 2024 A L'UNANIMITÉ. (18 voix/18 présents).

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE DE PROPOSER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE TARIF D'AFFILIATION 2024 A L'UNANIMITÉ. (18 voix/18 présents).

4. Assemblée générale extraordinaire 2023

Dans le cadre de l'évolution de la loi « sport » de mars 2022, qui vise à démocratiser le sport en France, la FFA a l'obligation de modifier ses statuts et le règlement intérieur de la Fédération ; Il sera également proposé de nouveaux statuts aux ligues et comités départementaux.

Un travail est engagé depuis quelques mois en relation avec le ministère, le CNOSF et notre juriste.

Pour valider ces changements, il est donc proposé de tenir une assemblée générale extraordinaire le 8 juin 2023 à 19h00 en visio .

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE LE 8 JUIN 2023. (18 voix/18 présents)

Concernant les nouveaux statuts et règlement, le bureau étudiera après consultation du CDES, les documents le 6 avril pour présentation au comité directeur du 21 avril 2023.

Les grands changements de ces textes : respect de la parité, postes réservés, athlètes de haut niveau désignés par ses pairs, arbitres désignés par ses pairs, vote des clubs à minima de 50%, 1 licence/1 voix ...

5. Point DTN/DG (Annexe 7)

• Gestion des problèmes liés aux conditions défavorables (annexe 8)

S. Vieilledent présente la nouvelle version du document de gestion des problèmes liés aux conditions défavorables.

S. Gautier-Guyon souhaite que ce document soit décliné à l'aviron de mer.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ "LA GESTION DES PROBLEMES LIÉS AUX CONDITIONS DÉFAVORABLES". (18 voix/18 présents)

• Bilan ERICH

Les European Rowing Indoor Championships et le MAIF Aviron indoor se sont déroulés conjointement : les Français qui participaient étaient à la fois classés sur le plan national avec le MAIF Aviron Indoor et sur le plan international avec les European Rowing Indoor Championships. Cet événement a connu un grand succès après deux années passées en distanciel avec la participation de 2 858 engagés, UNSS compris et de belles retombées médiatiques.

L'organisation a été reprise en interne par les équipes et notamment Pauline Parsy suite au départ de J. Duchemin, événement réussi grâce à une forte collaboration dynamique des collaborateurs.

La FFA se positionnera sur la tenue de ce championnat en mode hybride (présentiel et connecté), présentiel ou connecté suite à une analyse de la DTN

• E-Row

Le plan de communication de E-Row est aujourd'hui lancé auprès du grand public et des médias avec ses quatre univers de pratiques : sculpt, stretch, track et pulse.

Cet outil sera également décliné pour les clubs et les groupes dans un second temps.

La fédération, avec ce nouveau programme, développe un nouveau modèle économique et une stratégie déterminante pour toucher de nouveaux publics et s'intégrer pleinement dans le monde du fitness et de la pratique autonome

• Règles de sélections olympiques et paralympiques 2024

S. Vieilledent précise que le comité directeur du 21 avril validera les règles de sélections olympiques pour les JO 2024 avant présentation au CNOSF.

• Situation ressources humaines Ministère des Sports

Grâce à nos actions communes de déploiement des politiques publiques du sport, la fédération bénéficie d'un ranking favorable auprès du ministère dans le cadre de la réforme de la mise à disposition des CTS auprès des fédérations

A l'instar d'autres fédérations olympiques et paralympiques qui perdent des cadres, le CGOCTS a validé, après action du DTN, le maintien d'un plancher CTS à 39 et d'un plafond à 40

Discussion :

P. Trichet : en juin 2023 (14-18 juin), les jeux européens du sport en entreprises se tiendront à Bordeaux. Le club de Bordeaux sera investi au niveau de l'aviron indoor sur cet événement.

Le pôle Développement et Innovation sera associé aux actions et plus particulièrement pour l'E-Row et l'aviron santé.

A.Wache : dans l'optique de développer un produit à destination des groupes, il faudrait imaginer un produit pour les entreprises (team building). Ce sujet a été évoqué avec C. Pialat.

A terme, il pourrait y avoir une évolution vers la location d'ergomètres. Il est intéressant de savoir que cette perspective peut être envisagée.

Concernant les inscriptions des sportifs de haut niveau sur certaines manifestations nationales, A. Wache souhaite que ce soit l'encadrement national ou des pôles qui procèdent aux inscriptions

des sportifs afin d'éviter des déconvenues pour les clubs (annulation par l'entraîneur de la participation du sportif) et engendrant des coûts (pas de possibilité de remboursement de l'engagement).

S. Vieilledent répond qu'il est indéniable de s'introduire dans le monde de l'entreprise à travers des séminaires proposant la pratique indoor. De plus, l'indoor permet des développements auprès d'un large public.

Quant à la location d'ergomètres, il est nécessaire d'avoir une réflexion pour voir comment la FFA pourrait prendre sa place sur ce marché et auprès des fournisseurs d'ergomètres.

Sur les inscriptions des sportifs de haut niveau, S. Vieilledent comprend la remarque de A. Wache et s'interroge sur le fait que les inscriptions par la DTN limiteraient les contacts des clubs avec leurs sportifs. Les clubs ont toute la légitimité à inscrire leurs rameurs sur les compétitions et il ne faudrait pas que cela soit perçu comme une main-mise de la DTN sur les sportifs.

S. Guerinot : B. Demey a rédigé un mémoire sur la rééducation avec un ergomètre. Peu de cabinets de kinésithérapeutes utilisent le rameur dans cette perspective, il serait intéressant de développer auprès des kinés une offre de formation à travers l'indoor.

6. Haut-niveau/Haute-performance – Règle de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France d'Aviron de mer (Beach Rowing et Endurance) (Annexe 9)

S. Vieilledent informe que World Rowing ayant arrêté définitivement les dates des championnats du monde d'enduro et de beach rowing, l'avenant peut être soumis au vote du comité.

Deux remarques :

- ces règles de sélection sont dressées par bateaux selon les catégories et la mixité des embarcations.
- un ajout concernant la structuration du haut-niveau de l'aviron de mer, les sélections proposées par l'encadrement national en 2023 pour les ERCCBS, les WRBG, les JMP et les WRBS seront validées par le comité de sélection de la FFA.

Discussion :

G. Iragne interpelle S. Vieilledent sur le fait que le document précise que tous les athlètes souhaitant se sélectionner devront participer à des évaluations ergométriques en décembre. Cela manque de cohérence en termes d'affichage, auprès des sportifs n'étant pas déjà dans le cursus de sélection, puisque ce document doit être validé ce jour.

De ce fait, la fédération se passe peut-être de potentiels en favorisant l'entre-soi.

S. Vieilledent rappelle que cette situation n'était pas une conséquence de la gestion de la FFA mais une situation résultante d'un décalage de validation des dates du championnat d'Europe de Beach sprint par World Rowing

Il précise qu'en raison de cette situation d'attente les informations nécessaires aux sportifs et aux entraîneurs avaient été diffusées par la DTN

Enfin, il rappelle que malgré l'arrivée tardive de cet avenant annuel « règles de sélection » 2 documents officiels : Echéances sportives du dernier trimestre 2022 publiées en octobre 2022 et Chemin de la sélection 2022/2023 publié en décembre 2022 permettaient de visualiser très clairement toutes les étapes de sélection de la saison pour l'ensemble des collectifs

S. Gautier-Guyon demande si des athlètes pourraient être amenés à intégrer des stages, notamment les rameurs en eaux intérieures, sans avoir suivi le chemin de sélection pour intégrer l'équipe de France mer/beach rowing ?

Dans un intérêt de densité et de performance de l'équipe de France, S. Vieilledent indique que les règles de sélection aviron de mer permettent, en effet, aux sportifs sélectionnés dans les collectifs rivière d'avoir une opportunité de prouver leur pertinence pour intégrer un collectif mer S. Gautier-Guyon : dans des perspectives d'avenir, il faudra faire monter en puissance les rameurs mer afin d'égaliser les chances avec les rameurs de rivière.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ (18 voix/18 présents) L'AVENANT N° 4 – SAISON SPORTIVE 2023 - RÈGLES DE SÉLECTION DES RAMEURS ET DES RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE D'AVIRON DE MER.

7. Coupe de France 2023

F. Banton à travers la présentation du budget 2023 rappelle que la Coupe de France n'est pas budgétée.

Le coût est de 90 000 euros pour la FFA quand cet événement est organisé à Mantes.

La problématique 2023 : pas le budget et pas de lieu car le bassin de Mantes sera en travaux.

Si nous souhaitons maintenir cette compétition, les ligues sont-elles prêtes à abandonner le reversement de la FFA et à financer le déplacement de leurs équipes ?

V. Busser précise qu'au cours de la réunion organisée avec les ligues le 6 mars ce sujet sera abordé.

C.Vandenberghe indique que l'organisation représente un fort investissement de la part du club organisateur qui nécessite des soutiens financiers conséquents.

La FFA souhaite vendre cette compétition à un partenaire. Des démarches continuent d'être entreprises en ce sens.

Il précise que les ligues sont attachées à la tenue de cet événement.

Une réflexion est fortement engagée concernant l'avenir de cette compétition.

S. Guerinot évoque la non participation des athlètes de haut niveau à cette manifestation engendrant un manque d'attrait de la catégorie senior.

S. Vieilledent rappelle que les sportifs de haut niveau pouvaient tout à fait participer à la Coupe de France 2022.

Il avait seulement été demandé au groupe OLY de Racice (32 SHN) dans le cadre de la préparation OLY pour Paris de se préserver après une longue saison internationale

S. Guerinot : il serait possible d'envisager la tenue de cette compétition sur une organisation régionale (ex. Coupe Terra) afin de bénéficier de subventions et de solliciter des partenaires privés. Pourquoi ne pas envisager une participation financière des ligues et des sportifs participants ?

S. Vieilledent remarque que l'avenir de la Coupe de France pourrait être compromis par le manque de budget. Elle est par contre importante pour l'animation sportive des ligues. La nécessité est de trouver des fonds auprès d'institutions et de partenaires privés.

La volonté de relancer cet événement en s'appuyant sur des organisations déjà existantes, localement soutenues avec des formats innovants et vendeurs est pertinente.

C. Vandenberghe remet le Trophée Randon'Aviron 2022 à P. Ferreira, Président de Boulogne 92 totalisant 9 909 km et une participation à 21 randonnées.

8. Désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2023

Il est procédé à la désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2023.

Epreuves nationales 2023	Président de Jury	Délégué Anti-Dopage	Délégué fédéral	Comité équité
Championnats de France longue distance J18, sénior, master, handi-valide et handi-santé et Coupe de France FFSU longue distance Samedi 04 et dimanche 05 mars 2023 – Mâcon	Paul TONNERRE	Sandrine L'HUILLIER	Vincent BUSSER	Sandrine L'HUILLIER Gilles PURIER
Championnat de France bateaux courts para-aviron Championnats de France bateaux courts J18 et sénior Vendredi 14 au dimanche 16 avril 2023 - Cazaubon	Régis BOREL	Bruno PISSOTTE	François BANTON	Bruno PISSOTTE Sébastien VIEILLEDENT
Championnats de France UNSS et FFSU Samedi 13 et dimanche 14 mai 2023 - Gravelines	Joseph SFERRUZZA	Nicolas PARQUIC	Philippe LOT	
Championnats de France d'aviron de mer J16, J18, sénior, master et Critérium para-aviron Vendredi 26 et samedi 27 mai 2023 - Brest	Rémi BOUSQUET	Alex MAZOYER	Richard MOUCHEL	Alex MAZOYER Antoine MARAIS
Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et sénior - Vendredi 23 au dimanche 25 juin 2023 Thonon-les-Bains	Nicolas PARQUIC	Régis BOREL	Richard MOUCHEL	Yvonig FOUCAUD

Championnat de France master et handi-valide master Samedi 01 et dimanche 02 juillet 2023 – Le Creusot	Stéphane CHEVAUCHET	Régis BOREL	Martine SCOTTON	Régis BOREL Virginie TELLIEZ
Championnat national jeune et handi-valide jeune Jeudi 06 et vendredi 07 juillet 2023 - Libourne	Alex MAZOYER	Rémi BOUSQUET	Audrey DALL'ACQUA	Rémi BOUSQUET Gilles PURIER
Championnats de France J16, handi-valide J16 et sénior moins de 23 ans Vendredi 07 au dimanche 09 juillet 2023 - Libourne	Alex MAZOYER	Rémi BOUSQUET		Rémi BOUSQUET Gilles PURIER
Championnat de France bateaux longs sénior, para-aviron Samedi 23 et dimanche 24 septembre 2023 - Vichy	Eleanor FORSHAW	Nicolas PARQUIC	François BANTON	Nicolas PARQUIC Julien VALLA
Coupe de France des régions Samedi 28 et dimanche 29 octobre 2023 Lieu à déterminer	Sandrine L'HUILLIER	Paul TONNERRE		Paul TONNERRE Julien VALLA

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ LES DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS FÉDÉRAUX, DES PRÉSIDENTS DE JURY, DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉQUITÉ ET DES DÉLÉGUÉS ANTIDOPAGE SUR LES MANIFESTATIONS NATIONALES 2023. (18 voix/18 présents)

9. Calendrier 2024 (Annexe 10)

P. LOT présente le projet de calendrier 2024.

P. Trichet remarque une nouvelle fois que le fait que les sprints soit positionné au cœur de la saison n'est pas favorable à un projet collectif dans un club.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ LE CALENDRIER 2024 (18 voix/18 présents) COMME SUIT :

- **2-3 février 2024** : MAIF Aviron Indoor – Championnats de France J16, J18, sénior, master, para-aviron et Championnat de France UNSS

- **2-3 mars 2024** : Championnats de France longue distance J18, sénior, master, handi-valide et handi-santé et Coupe de France FFSU longue distance
- **5-6-7 avril 2024** : Championnats de France bateaux courts J18, sénior, para-aviron
- **18-19 mai 2024** : Championnats de France UNSS et FFSU
- **25-26 mai 2024** : Championnats de France d'aviron de mer J16, J18, sénior, master et Critérium para-aviron
- **1-2 juin 2024** : Championnats de France bateaux longs J18 et sénior moins de 23 ans
- **22-23 juin 2024** : Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et sénior
- **29-30 juin 2024** : Championnat national jeune et handi-valide jeune et Championnat de France master et handi-valide master
- **4-5 juillet 2024**: Championnats de France J16, handi-valide J16 et **6-7 juillet 2024** : Championnat de France sprint sénior et para-aviron
- **28-29 septembre 2024** : Championnat de France bateaux longs sénior, para-aviron

10. Date de l'Assemblée Générale 2024

Il est proposé d'organiser l'assemblée générale de la FFA le 16 Mars 2024.

S. Gautier-Guyon demande à ce qu'un appel à candidature, pour organiser cette assemblée, soit lancé.

V. Busser précise qu'il est toujours très compliqué de trouver un site pour l'AG de la FFA et qu'il s'agit souvent d'une action du bureau.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ LA DATE DU 16 MARS 2024 POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION (18 voix/18 présents).

Puis, il est proposé de tenir l'assemblée générale électorale 2024 au 16 novembre.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ LA DATE DU 16 NOVEMBRE 2024 POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DE LA FÉDÉRATION (18 voix/18 présents).

11. Honorariat des arbitres 2022

V. Busser présente à l'honorariat les candidatures ayant reçu l'aval des présidents des commissions régionales des arbitres :

- Haut de France : Daniel COLOMBIER et Henri SOISSONS
- Nouvelle Aquitaine : Patrice CHAUDRON et Daniel SIMON
- Centre Val-de-Loire : Alain TELLIER

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE A L'UNANIMITÉ (18 voix/18 présents) DE NOMMER À L'HONORARIAT LES CANDIDATS PROPOSÉS.

12. Attribution de la Grande Médaille d'Or de la FFA 2022

V. Busser rappelle l'article 33 du Règlement Intérieur de la FFA.

Le bureau fédéral propose d'attribuer la Grande Médaille d'Or à Pascal Jolly.

- C. Vandenberghe adresse ses sincères remerciements à Pascal Jolly pour son investissement tant en qualité de professionnel que de bénévole.

V. Busser demande, comme prévu par les textes fédéraux, un vote à bulletins secrets.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE D'ATTRIBUER À L'UNANIMITÉ. (15 voix/15 présents) LA GRANDE MÉDAILLE D'OR DE LA FFA À PASCAL JOLLY.

Cette distinction lui sera remise lors de l'assemblée générale de la fédération le 25 mars 2023 au Lac de Paladru.

S. Gautier-Guyon demande de nouveau s'il est envisagé de porter à l'honorariat JJ. Mulot et de lui attribuer la Grande Médaille d'Or.

C. Vandenberghe précise qu'actuellement il y a une procédure en cours à l'encontre de l'ancien trésorier de la FFA. Par conséquent, JJ. Mulot étant président à cette période, il est nécessaire d'attendre la fin de la procédure.

13. Attribution des labels 2023 École Française d'Aviron (annexe 11)

A. Tollard rappelle les critères de labellisation et commente le document d'attribution des labels pour 2023.

186 clubs sont proposés à la labellisation pour 2023.

Sont également présentés 10 clubs pour lesquels tous les critères ne sont pas respectés et pour lesquels le bureau a fait une proposition : leur attribuer le label qu'ils auraient pu avoir si les délais avaient été respectés :

Cercle de l'Aviron de Lyon (3 étoiles)
Club Nautique de Chambéry le Bourget (2 étoiles)
Club Aviron de Mer de la Rochelle (2 étoiles)
Club Nautique de Libourne 1876 (2 étoiles)
Aviron Bayonnais (3 étoiles)
Union Nautique Montalbanaise (2 étoiles)
Aviron Pays de Redon (EFA)
Sport Nautique Compiégnois (3 étoiles)

Deux autres cas sont présentés et pour lesquels le bureau ne souhaite pas déroger :

Club Nautique et Athlétique de Rouen (3 étoiles)
Club des Sports Nautiques de Brive (2 étoiles)

Par conséquent, il est proposé d'attribuer le label EFA à 184 clubs répartis comme suit :

- 49 labels 3*
- 34 labels 2*
- 37 labels 1*
- 64 labels EFA
- 83 mentions AviFit
- 58 mentions Aviron Santé
- 29 mentions Aviron et Handicaps.

LE COMITÉ APPROUVE À 17 POUR ET 1 ABSTENTION (18 votants/18 présents) LA PROPOSITION DE NE PAS ATTRIBUER LE "LABEL 2023 EFA" À :

- CLUB NAUTIQUE ET ATHLETIQUE DE ROUEN
- CLUB DES SPORTS NAUTIQUES DE BRIVE

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (18 votants/18 présents) LA PROPOSITION DE DEROGATION AU "LABEL 2023 EFA" À :

- CERCLE DE L'AVIRON DE LYON
- CLUB NAUTIQUE DE CHAMBERY LE BOURGET
- CLUB D'AVIRON DE MER DE LA ROCHELLE
- CLUB NAUTIQUE DE LIBOURNE
- AVIRON BAYONNAIS
- UNION NAUTIQUE MONTALBANAISE
- AVIRON PAYS DE REDON
- SPORT NAUTIQUE COMPIEGNOIS

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (18 votants/18 présents) L'ATTRIBUTION DU LABEL EFA 2023 A 184 CLUBS AYANT POSTULÉ À LA LABELLISATION 2023.

14. Commissions : informations et propositions

V. Busser rappelle aux présidents de commissions d'adresser leur bilan annuel pour diffusion auprès des délégués de l'assemblée générale de mars 2023.

- **Commission des compétitions**

P. Lot propose, suite aux démissions de G. Pontois et C. Lamouche, deux nouvelles candidatures :

Mathieu Chapron (CA Nantes) et Clothilde Averlant (A Sedan)

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (18 votants/18 présents)

- **Commission scolaire**

A.Tollard propose un nouveau membre : Clémentine Bogard-Jullien (Belleville 55)

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (18 votants/18 présents)

A.Tollard informe du lancement de l'Avi'scape game, une opération promotionnelle qui a comme objectif d'être un produit d'appel de l'Avi'santé à l'école, pouvant servir d'animation pour toutes les manifestations qui accueillent du public de jeunes enfants.

Ce jeu permet aux enfants de découvrir notre sport de façon ludique ;

15. Autres dossiers en cours

- **Renouvellement mandat commissaires aux comptes**

F. Banton précise que la fédération doit procéder au renouvellement pour une période de 6 ans du mandat de commissaire aux comptes.

Le Trésorier propose de ne pas renouveler le mandat de KPMG.

Il sera proposé un nouveau cabinet d'expertise comptable à l'assemblée générale.

- **Réglementation spécifique Championnat de France Longue Distance 2023 (Annexe 12)**

P. Lot précise que compte tenu de la spécificité de l'épreuve une réglementation spécifique est présentée.

Deux précisions ont été apportées par rapport à 2022 : des pénalités et pour les épreuves para, des temps handicaps ont été ajustés et seront appliqués.

Ce document sera présenté aux clubs lors de la réunion des délégués à Mâcon.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ CETTE REGLEMENTATION (18 votants/18 présents).

• **Travaux de réhabilitation et de rénovation du siège fédéral**

C.Vandenberghe fait un point de situation sur l'avancée du projet.

Les collaborateurs du siège déménageront d'ici deux mois.

Les demandes de subventions vont pouvoir être finalisées suite à l'obtention du permis de construire.

Le prêt a été validé par la banque au taux de 3,80%.

L'ensemble des frais financiers liés à l'emprunt pendant les 5 premières années ne couteront que 50%.

V. Busser précise que les référents élus sur ce dossier sont :

- M. Scotton, gestion administrative.
- F. Banton, gestion opérationnelle.
- V. Busser, gestion des ressources humaines.

16. Affiliations

- Nautic Club Bouzonville (Ligue Grand-Est)

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (18 votants/18 présents).

17. Questions diverses

• **Labels**

M. Goudet indique que des clubs ont soulevé la problématique du manque de titres scolaires pour la labellisation. Il est regrettable que certains clubs répondent à 98% les critères et ne puissent accéder à un label faute de titres scolaires.

A. Tollard précise que les critères de labellisation seront revus.

• **Traitement algues bassin**

Des subventions peuvent être sollicitées auprès des CDOS pour le traitement des algues.

• **Comité directeur**

Le 21 avril 2023 en visioconférence.

Le 9 juin 2023 en présentiel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,